

12/11/2020

Mesures liées au COVID-19 – TRANSPORT

Voici les mesures demandées par les Autorités Belges pour la réouverture du transport scolaire en septembre 2020 qui visent à maintenir un niveau de sécurité optimal afin d'éviter la propagation du virus COVID 19 : mesures de distanciation, mesures de nettoyage, et gestes barrières.

1/ QUE FAIRE PENDANT LA CRISE ?

- Rester informé de l'évolution de la situation via les chaînes publiques d'information, la COCOM (<https://www.ccc-ggc.brussels/fr>), l'administration communale, SPF Santé publique (<https://www.health.belgium.be/fr>). Respecter strictement les consignes transmises par arrêtés ministériels et circulaires. Ne prenez pas d'initiatives. Un n° gratuit est mis à disposition si vous avez des questions plus pointues : 0800/22.000.
- Avertir le personnel des modalités pratiques afin d'éviter une propagation de la pandémie tant dans l'établissement qu'en dehors de celui-ci, notamment en ce qui concerne l'hygiène.
- Avertir les parents des élèves des décisions prises au sein de votre département. En effet, une décision de fermeture du département pourrait être (ré)envisagée.
- Veiller à promouvoir, améliorer et faire respecter au maximum l'hygiène (lavage régulier des mains au savon pendant 30 secondes, garder le coude devant la bouche quand on tousse ou éternue puis se laver les mains, jeter dans une poubelle tout mouchoir en papier après usage et ensuite se laver les mains, garder la distance sociale, porte du masque).
- Contrôler et veiller à constamment améliorer le nettoyage des surfaces communes.
- Communiquer et confirmer au service médical de votre établissement les mesures prises et l'informer de toute difficulté dans l'application des consignes.
- Une déclaration sur l'honneur est signée par chaque collaborateur de l'APEEE vis-à-vis de l'état de santé et de la conformité des mesures imposées par le gouvernement belge.
- Le respect des règles de sécurité en matière d'hygiène de la part de tout le personnel travaillant pour l'APEEE, notamment via le port du masque et la désinfection régulière des mains.

Plus concrètement, le fonctionnement des règles dans nos bus sont les suivantes :

2/ RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ LIÉES À LA PANDÉMIE DU COVID-19 DANS LE SCENARIO JAUNE ET EN APPLICATION EN SEPTEMBER 2020

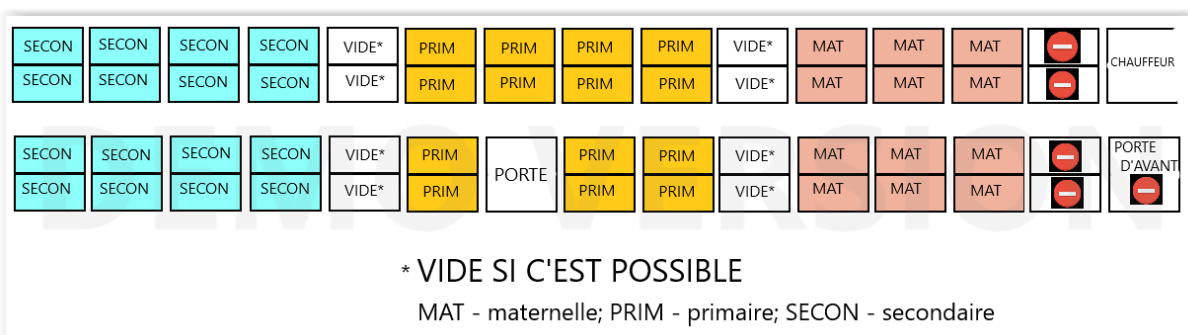
- Une organisation à la **montée et la descente** du véhicule pour éviter la proximité entre les passagers d'une part et avec les chauffeurs et les accompagnateurs de l'autre part
- La distance sociale doit être au maximum maintenu lors des déplacements des passagers. Ainsi, seul le passager qui doit monter ou descendre du bus est debout. Les enfants seront incités par les chauffeurs et les accompagnateurs à ne pas chahuter et à éviter les contacts physiques.
- Tout le personnel des bus (chauffeurs, surveillants) **doit impérativement porter un masque** pendant le trajet et dans l'enceinte de l'école.
- **Tous les élèves du secondaire sont obligés de porter un masque facial** dans le bus et ce tout le temps. Les masques sont obligatoires en vertu de la réglementation belge pour les services de transport et constituent une mesure de sécurité essentielle pour protéger les autres étudiants dans le bus et le chauffeur. (NB pour les parents : nous vous serions reconnaissants de bien vouloir le rappeler à vos enfants et d'informer que les élèves du secondaire qui ne portent pas de masque seront exclus du service de bus.
- **Les élèves du primaire et de la maternelle doivent porter un masque facial**: une étude d'évaluation des risques Covid a été réalisée par IDEWE (<https://www.idewe.be/fr/>), le bureau de prévention externe de l'APEEE. Une recommandation claire du rapport était d'étendre l'utilisation des masques dans les bus aux enfants MAT et PRIM afin de minimiser le risque de contamination dans les bus scolaires. Au cours de la même période, une vaste majorité de parents d'enfants utilisant le service d'autobus se sont prononcés en faveur de cette mesure à travers une enquête. Par conséquent, à partir du lundi 16 novembre. l'APEEE demande que tous les enfants, y compris la maternelle et le primaire, portent un masque facial dans les bus.

Nous comprenons qu'il peut être difficile pour les très jeunes enfants de porter des masques, mais nous comptons sur votre coopération pour le bien de tous. Veuillez fournir un masque facial que votre enfant portera pendant le transport en bus scolaire à partir du lundi 16 novembre 2020.

Pour les élèves, l'obligation du port du masque peut être levée pour les personnes en situation de handicap, étant dans l'impossibilité de porter un masque ou si l'état médical de l'élève l'impose. Si tel est le cas pour votre enfant, veuillez en informer le service des transports.

- **(NB pour les parents :** Veuillez fournir à vos enfants des masques faciaux. Les enfants du secondaire sans masque ne pourront pas entrer dans le bus. S'ils n'ont pas de masque, celui-ci peut être fourni, mais sera facturé sur votre compte, à 1 € la première fois et 5 € pour les fois suivantes.)

- Si le véhicule possède 2 portes, la montée et la descente se fera par la porte arrière
- S'il n'y a qu'une porte, les accompagnateurs ou en leur absence, les chauffeurs descendront du bus et laisseront les passagers monter ou descendre avant de remonter eux/elles-mêmes dans le bus.
- **Disposition des sièges:** en règle générale, les élèves doivent toujours occuper le même siège.
- **Frères et sœurs:** L'APEEE a reçu une mise à jour du Collège Réuni Commission Communautaire Commune exigeant que tous les enfants soient assis en fonction de leur cycle de scolarité. La raison en est, selon le Collège, que comme différents contrôles Covid s'appliquent à différents cycles (maternelle - primaire - secondaire), il est important de garder les enfants séparés. Cela signifie que les enfants de maternelle doivent désormais être séparés des enfants du primaire, ce qui n'était pas le cas auparavant, et les frères et sœurs ne pourront plus s'asseoir ensemble à moins d'être dans le même cycle scolaire.
- La nouvelle disposition des sièges sera donc que les enfants de maternelle s'assoient à l'avant du bus, à partir de la deuxième rangée. La première rangée du bus est toujours vide, afin de créer une distance suffisante entre le conducteur et les enfants. Les élèves du primaire doivent s'asseoir derrière eux, avec une rangée séparant les groupes si l'espace le permet. Les élèves du secondaire doivent s'asseoir à l'arrière du bus, également avec une rangée d'espacement les séparant des enfants de la Primaire si l'espace est disponible.
- Les bus sont soigneusement nettoyés avec des matériaux désinfectants comme stipulé dans la convention COVID que les sociétés de bus sont priées de signer.
- Des distributeurs de gel sont installés à l'entrée du parking du bus pour les élèves et les surveillants de bus disposent du gel à utiliser dans le bus.

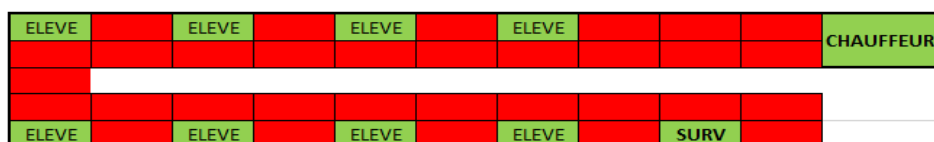


3/ RÈGLES DE SÉCURITÉ LIÉES À LA PANDÉMIE DU COVID-19 DANS LE SCENARIO ORANGE ET ROUGE

Toutes les règles hygiéniques du scenario jaune sont à respecter, plus :

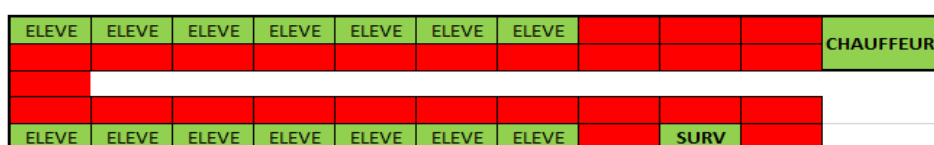
- Une organisation à la **montée et la descente** du véhicule pour éviter la proximité entre les passagers d'une part et avec les chauffeurs et les accompagnateurs de l'autre part
- La distance sociale doit être au maximum maintenu lors des déplacements des passagers. Ainsi, seul le passager qui doit monter ou descendre du bus est debout. Les enfants seront incités par les chauffeurs et les accompagnateurs à ne pas chahuter et à éviter les contacts physiques. S'il y a plusieurs passagers au même endroit, une distance de 1,50 mètre doit être observée entre chacun.

Scénario préféré : Distanciation 1,5 m



FRATRIE : LES FRERES ET SŒURS PEUVENT S'ASSEOIR COTE A COTE

Scénario secondaire : Distanciation 1m



FRATRIE : LES FRERES ET SŒURS PEUVENT S'ASSEOIR COTE A COTE

	Hors pandémie	Pour une distanciation optimale (1m50) à respecter le plus possible Directives Commission (nombre maximal souhaité plus fratries)	Pour une distanciation minimale (1m) - Deuxième option (en cas d'urgence seulement plus fratries)
	<i>Si tous les sièges peuvent être occupés</i>	<i>1^{ère} rangée de 3 ou 4 sièges vides / 1 siège sur 4 occupés</i>	<i>1^{ère} rangée de 3 ou 4 sièges vides / 1 siège sur 2 occupés</i>
Standard 50 pl	50 pl	11 passagers	20 passagers
Standard 54	54 pl	13 passagers	22 passagers
grande capacité	62 pl	13 passagers	28 passagers

4/ RÈGLEMENTATION SPÉCIALE POUR LES COMPAGNIES DE BUS ET CHAUFFEURS

On rappelle les règles spécifiques pour les chauffeurs :

- Les chauffeurs **doivent impérativement porter un masque** pendant le trajet et dans l'enceinte de l'école
- Si le véhicule possède 2 portes, la montée et la descente se fera par la porte arrière

- S'il n'y a qu'une porte, les accompagnateurs ou en leur absence, les chauffeurs descendront du bus et laisseront les passagers monter ou descendre avant de remonter eux/elles-mêmes dans le bus.
- Pour les compagnies de bus voir convention complète en annexe

5/ APPLICATION DANS LES BUS

- Les accompagnateurs sont assis(e)s en arrière ou circulent à l'intérieur de tous les bus pour assurer le respect du positionnement correct de tous les enfants. Leur attention sera attirée sur l'obligation de guider les enfants sur les mêmes sièges tous les jours.

6/ RÈGLEMENTATION ET HYGIÈNE SUR LE PARKING

- Lors de l'arrivée du bus à l'école, les enfants assis en arrière sont descendus en premier par la porte arrière. Les accompagnateurs font attention à ce que le bon ordre et la distanciation sont respectés lors de la sortie.
- Du gel désinfectant et des masques sont à mis à disposition du personnel de l'APEEE dans le chalet également.
- Des distributeurs de gel sont installés à l'entrée du parking du bus.
- Respecter au maximum la distanciation de 1,5m dans le parking de bus.
- Des mesures visant à simplifier et fluidifier la circulation afin d'éviter les encombrements pendant l'accès au parking du bus.

7/ EN CAS D'ÉLÈVES INFECTÉS

- **En cas de suspicion au sein d'une classe** : l'école suivra le protocole de gestion des cas comme stipulé dans le circulaire 7713 de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir ci-joint).
- **Si l'élève ressent des symptômes pour la 1ère fois dans le bus scolaire** :
 - L'accompagnateur doit isoler l'enfant à 1,50 M minimum d'autres enfants – si cela est possible dans le bus
 - Il remettra un masque à l'enfant et du gel hydroalcoolique
 - Il devra avertir immédiatement le bureau du Transport de la situation et l'enfant sera remis à un surveillant de **EEB2** pour le conduire à l'infirmerie
 A l'arrivée à l'école, l'école suivra le protocole de gestion des cas comme stipulé dans le circulaire 7713 de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir ci-joint).

Si l'élève a des symptômes avant/au moment de monter dans le bus de l'après-midi : un surveillant de l'école le conduit chez les infirmières/direction de l'école. Ensuite, l'école suivra le protocole de gestion des cas comme stipulé dans le circulaire 7713 de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir ci-joint).

- **Si l'élève manifeste des symptômes après le départ du bus de l'après-midi** :
 - L'accompagnateur doit isoler l'enfant à 1,50 M minimum d'autres enfants – si cela est possible dans le bus

- L'accompagnateur doit remettre un masque à l'enfant et du gel hydroalcoolique
 - L'accompagnateur doit avertir immédiatement le bureau du Transport de la situation
- Le bureau de Transport contactera alors les parents pour les informer
- L'élève est remis au parents/rentre chez lui

Remarque : les résultats des tests ne seront pas communiqués aux parents dont les enfants utilisent le même bus que l'enfant qui présente des symptômes. Le protocole de gestion des cas comme stipulé dans le circulaire 7713 est suivi. Le COCOM (<https://www.ccc-ggc.brussels/fr>) considère le transport scolaire comme un risque plus faible, donc la présence d'un enfant infecté provenant d'une bulle de classe ne nécessitera pas automatiquement l'isolement de tous les élèves dans le même bus, bien que l'APEEE informera les parents des buses concernés et il est recommandé aux parents de rester vigilants concernant les symptômes.

Remarque : ce document sera mis à jour suite aux d'éventuelles futures mesures Covid émises par les autorités belges et l'école